

“Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

- Expérimentation et observation des pratiques -

- RETOUR D'EXPERIENCE -

03/18

ECOPARC DU ROVALTAIN - 1994-2016

L'écoparc du Rovaltain permet le développement d'un pôle économique durable prenant en compte la préservation de la diversité faunistique et floristique. Le projet permet le maintien, la création et la connexion d'habitats favorables à la biodiversité. Les normes imposées dans la mise en place de l'urbanisation font référence.

Spécificités du territoire

L'écoparc du Rovaltain se situe sur les communes d'Alixan et de Châteauneuf-sur-Isère, autour de la gare valence-TGV dans un secteur péri urbain en bordure nord de la voie rapide reliant Romans à Valence. C'est un espace de plaine à proximité de la basse vallée de l'Isère en transition d'un espace agricole gagné par la péri urbanisation.

Les espèces à enjeux

La ZAC se développe sur un espace agricole appauvri par les pratiques agricoles intensives. On y relève toutefois, quelques espèces d'oiseaux dont l'oedicnème criard et l'alouette des champs.

Dans les secteurs aménagés, les zones humides accueillent à présent plusieurs espèces d'amphibiens (crapaud calamite et alyte accoucheur) et d'odonates. Les rapaces nocturnes (petit duc, chouette chevêche) sont également bien représentés sur les espaces verts et milieux bâtis. Les haies et espaces prairiaux au sein des espaces aménagés ainsi que les délaissés jouent un rôle important dans le maintien d'une biodiversité ordinaire.

Contexte

Le projet d'aménagement de l'écoparc du Rovaltain émerge d'une volonté politique du Syndicat mixte d'aménagement du Rovaltain créé en 1994 et porteur du projet.

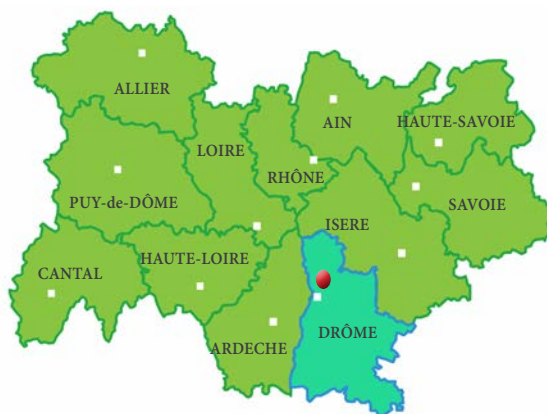
Dès l'origine, l'aménagement de la future gare TGV et de ses abords doit être une opération d'urbanisme exemplaire en termes de qualité urbaine. En prolongement de la gare, l'écoparc vient urbaniser de façon réfléchie dans une logique de développement durable et de qualité environnementale plusieurs quartiers d'activités au marketing centré sur la qualité paysagère et la préservation de l'environnement.

Le périmètre concerné voit passer 2,2 millions de passagers par an via la gare TGV/TER de Valence et accueille les salariés de plus d'une centaine d'entreprises. Malgré l'absence d'habitant permanent, il s'y développe aujourd'hui des offres de services (crèche, poste, restauration, marché de producteurs) et d'hébergements temporaires à destination de certains employés.

ECOPARC DU ROVALTAIN

Drôme

Région Auvergne-Rhône-Alpes



Identité du territoire

1900 emplois

Superficie: 51ha

L'écoparc se trouve dans le secteur prioritaire d'intervention « Grand Rovaltain » relevant de l'objectif : « soutenir et renforcer les démarches opérationnelles existantes (objectif 7.1) » .



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES



Les acteurs impliqués

Le Syndicat mixte du Rovaltain est l'aménageur public de l'écoparc et assure la gouvernance. Il est aujourd'hui administré par un comité syndical de 61 délégués issus des territoires et collectivités membres. Ils sont répartis en 3 collèges :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- le Conseil Départemental de la Drôme,
- les EPCI (Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, Communauté de Communes Hermitage-Tournonnais, Communauté de Communes de Rhône-Crussol)

L'équipe technique du syndicat en charge du développement de l'écoparc et en contact avec les entreprises implantées est composée de 6 salariés.

Les équipes conceptrices des écoquartiers

Le cabinet AREP et l'Atelier Semper-Virens - Quartier de la gare

Le Merdy architecte, Burgard et Chambaud architectes-urbanistes, P. Pierron paysagiste, Saunier Environnement, la SERALP, Groupe 6 et INGEROP - Parc du 45ème parallèle:

ILEX - urbanisme et paysage et Girus - Parc de la correspondance

Gilbert Cordeil paysagiste à Alex avec la SOGREAH ont assuré la réalisation de l'entrée sud de l'écoparc, de la rue Gilles -de-Gennes et le réaménagement de la rue Georges Charpak

Depuis 2010 l'architecte-urbaniste conseil (TEKHNE) et l'énergéticien conseil (Albedo-Energie) accompagnent la construction des bâtiments

Les entreprises privées installées sur le parc gèrent deux tiers des espaces plantés.

L'association Club du Parc Rovaltain regroupe aujourd'hui 50% des structures implantées sur l'ECOPARC (qui représentent 77% des emplois) désireuses de contribuer à l'amélioration constante de l'écoparc.

Le coût

127 millions d'euros ont été investis à ce jour pour l'aménagement de l'écoparc, dont :

- 27 millions de financements publics
- 100 millions de fonds privés

Description du projet

Les objectifs :

- Economique avec le développement d'une ZAC dévolue aux entreprises.
- Préservation de l'environnement et de la biodiversité autour des constructions.
- Economie en énergie avec des bâtiments HQE.
- Préservation de la ressource en eau.

Les enjeux :

Il s'agit de développer une démarche de management environnemental afin de donner sa place à la biodiversité dans un projet de développement urbain de qualité, avec une volonté forte de structurer durablement l'urbanisation le long de la voie rapide et autour de la gare TGV.

Historique

- 1994: Création du syndicat mixte d'aménagement du Rovaltain
- 1998: Approbation du Plan d'Aménagement de Zone, création de la ZAC de la correspondance sur 162 ha autour de la gare et Déclaration d'Utilité Publique
- 2002: Mise en place de la démarche de management environnemental par le comité syndical de Rovaltain: construire «un espace de qualité dans la perspective d'un aménagement durable»
- 2003: Adoption de la Charte de Développement Durable et début des travaux d'aménagement des quartiers de la gare et du 45ème parallèle
- 2009: Travaux d'extension du parc du 45ème
- 2011: Modification de la charte (élargissement les objectifs de Rovaltain dans le domaine de l'environnement et prise en compte les évolutions technologiques, juridiques et sociales) et travaux d'extension du quartier de la gare
- 2013: Début d'aménagement du Parc de la Correspondance



Allée piétonne et haie du parc de la correspondance

Quel impact sur la biodiversité?

L'écoparc du Rovaltain fait référence pour le développement d'un pôle économique durable. L'expertise environnementale du bureau d'étude AIRELE réalisée en 2011 montre l'impact positif du projet d'aménagement. La biodiversité relevée sur les écoquartiers est en effet supérieure à celle des parcelles agricoles historiques.

Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

Développement économique du site:

2001: Inauguration de la gare TGV/TER

2005: Inauguration du premier bâtiment dans le quartier de la gare (siège du syndicat départemental des énergies)

2008: 60 entreprises et 620 emplois sur le site

2011: 85 entreprises et 1100 emplois sur le site

2015: 117 entreprises et 1809 emplois sur le site

Traductions réglementaires :

L'obtention de la certification ISO 14001 en 2004 (renouvelée tous les 3 ans) met en œuvre la démarche de management environnemental, et repose sur le principe d'une amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

Les déclinaisons de cette norme concernent l'aménagement et l'urbanisme durable.

Afin de respecter les engagements pris dans la norme ISO 14001, le syndicat impose aux constructeurs et aménageurs, un cahier des charges de construction qui reprend et va au delà des engagements du Plan Local d'Urbanisme. Il définit des obligations durant les travaux, définit des règles urbaines, architecturales, environnementales et paysagères, et des conditions de gestion des installations communes.

Prise en compte des résultats par d'autres politiques publiques

Le cahier des charges de construction de l'écoparc a inspiré la révision du PLU de la commune d'Alixan.

Des liaisons piétons-cycles reliant l'écoparc à la commune voisine de Châteauneuf-sur-Isère et à plusieurs itinéraires modes doux (véloroute voie verte de l'Isère et Viarhona, chemin des crêtes) sont portés par la commune de Châteauneuf-sur-Isère associant découverte touristique et déplacement quotidien.

Perspectives

L'ambition du projet est sans cesse revue à la hausse. L'implantation de nouvelles entreprises doit venir renforcer l'attractivité économique. Le côté environnemental est réévalué (état initial faunistique et floristique) en 2016 et des perspectives se dessinent jusqu'en 2020 avec la mise en place d'un Contrat Vert et Bleu du Grand Rovaletain (plantation de haies, aménagements écologiques, ...). Les nouveaux aménagements prévoient une réduction encore plus importante de l'offre de stationnement pour inciter à utiliser des modes alternatifs et la construction de parking silo vise une économie foncière plus importante.

Les déclinaisons de l'aménagement d'urbanisme durable se traduisent par :

- La stratégie biodiversité visant un aménagement de l'écoparc au service de la trame verte : des noues, une gestion différenciée, le zéro phyto, la préservation d'éléments végétaux pré existants, 35% de surface de parcelle dédiée aux espaces verts.
- La gestion intégrée de l'eau (noues végétalisées et gestions à la parcelle).
- Une gestion économe du foncier avec des places de stationnement limitées, paysagées et ombragées.
- Une gestion des déchets au service des entreprises pour développer un tri sélectif efficace.
- La stratégie énergétique visant la performance énergétique des bâtiments avec les appuis d'un architecte et d'un énergéticien conseil.
- La stratégie mobilité avec l'aménagement au service de l'intermodalité.
- La stratégie de service afin de créer du lien et de limiter les déplacements pendulaires.
- La qualité environnementale des aménagements visant le développement d'espaces de détente et de rencontre propices au bien-être des salariés.
- Le groupe de travail ISO afin de progresser collectivement et mettre en réseau des entreprises.
- La dimension sociale avec des marchés publics favorisant l'économie sociale et solidaire et un écosystème d'entreprises animé par le syndicat et l'association du parc.



Espace vert au sein du quartier de la gare accueillant un hôtel à insectes

Exemple de prescriptions urbaines, architecturales, environnementales et paysagères:

- la pose de clôture est déconseillée. Si indispensables, elles sont limitées à 1,6m de haut avec 20cm d'espace inférieur pour garantir la circulation de la petite faune.
- la limite de lot est imposée en mêlant haies vives, essences arbustives et herbacées et une seule limite basse (<60cm) est autorisée.
- dans un souci de limitation de la pollution lumineuse, tout éclairage qui ne soit pas indispensable sera évité. Les éclairages aux iodures métalliques et sodium seront proscrits. Les LED pourront être utilisées afin de réduire de manière significative la consommation électrique et émissions de CO2.
- au moins 35% de la surface de la parcelle sera dédiée à des espaces verts et au moins 70% des surfaces non bâties.
- les espaces non bâtis doivent participer pleinement à la constitution d'une trame verte (biodiversité, régulation thermique, protection contre les vents), à la constitution d'une trame bleue (gestion des eaux à la parcelle), au développement d'espaces de détente, à la mise en place de « zones refuges » et « nichoirs » favorisant la présence de la faune.
- les aires de stationnement devront être paysagées et ombragées (arbres, bandes végétales, traitements poreux).
- les prairies fleuries seront privilégiées aux pelouses.
- les plans de plantation prévoient la préservation d'éléments végétaux préexistants, la plantation de haies vives, la plantation d'arbres caducs, la végétalisation de pieds de façade. Ces éléments sont accompagnés de préconisations d'essences locales adaptées.



Grand espace vert du "Bassin Hermite"



Zone humide artificielle propice à la biodiversité



Noue d'infiltration des eaux pluviales

Difficultés rencontrées :

Ce projet étant avant tout politique, c'est la gouvernance qui fait la différence. Il faut tenir au départ et faire la preuve du concept au fil du temps.

Leviers d'action :

Les usagers, les entreprises et la réussite économique du projet dans le temps font la réussite du projet. La valeur économique de l'écologie et de l'environnement est portée par cette réalisation. Les lieux de la trame verte et bleue peuvent être support d'offres de services, d'équipements de confort pour les usagers : parcours sportif, aire pique-nique...

Points d'amélioration :

Le stationnement constitue le sujet à améliorer puisque moins de 23% des voitures comportent plus d'un passager.

Points forts :

- L'écoparc est une réussite économique et environnementale en regard d'un parti pris de départ audacieux.
- L'appropriation par les usagers, les salariés et les entreprises des lieux, des questions de biodiversité et des lieux de la trame verte et bleue est grandissante.
- La création d'un vrai lieu de vie aux usages mixtes plébiscité et fréquenté pour sa qualité paysagère au-delà même des temps de travail par des promeneurs.
- Le projet a gagné en ambition environnementale au fil du temps.

Personnes rencontrées :

Mme Michèle ROCHE, directrice du syndicat mixte
M. Nicolas BAUMWARTH, urbaniste du syndicat mixte
Ressources complémentaires : www.ecoparc-rovaltain.com

Auteurs : CAUE de la Drôme et LPO de la Drôme
Source des photos : LPO Drôme

Date de réalisation : Mai 2016 - Date de publication : Janvier 2017

Mise en forme de la fiche : UR CAUE RA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Action financée par
la Région Auvergne-Rhône-Alpes
et
le FEDER



L'EUROPE
S'ENGAGE
en AUVERGNE - Rhône-Alpes
avec le FEDER